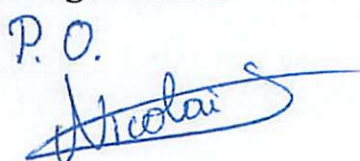


Annexe 2

PROGRAMME DE COURS ARTISTIQUE COMPLEMENTAIRE**Nom du Pouvoir organisateur :** Conservatoire de Musique de Huy, fondation d'utilité publique**Nom de l'établissement :** Conservatoire de Musique de Huy**Domaine concerné :** Danse**Intitulé du cours et, le cas échéant, de la spécialité¹ :** Danses urbaines

Date d'introduction : 25 juin 2025	Nombre de pages : 8
Signatures	
Le Pouvoir organisateur 	La Direction de l'établissement 

A compléter par la Direction générale de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement tout au long de la vie et de la Recherche scientifique	
Indicateur :	Visa de l'Administration
Date de réception : 25 JUIN 2025	Enseignement secondaire Artistique à horaire réduit Rue A. Lavallée, 1 1080 Bruxelles
Date d'avis de l'Inspection :	
Date d'approbation :	

¹ Intitulé complet conformément à l'article 2 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023 relatif au référentiel de compétences, à l'organisation des cours ainsi qu'à l'admission et à la régularité des élèves dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française

STRUCTURE ²

Nombre d'années d'études organisées	Volume hebdomadaire
Minimum 1 année d'études	1 ou 2 périodes/semaine

Objectifs d'éducation et de formation artistiques ³

² A établir conformément aux structures précisées, selon le domaine et le cours, dans l'annexe 1, 2, 3 ou 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023 précité

Conservatoire de Musique de Huy **programme introduit le 25 juin 2025**

Objectifs d'éducation artistique communs à tous les cours

1. Le développement des facultés

- a. d'observation
- b. de concentration
- c. d'écoute
- d. d'analyse
- e. de mémorisation
- f. d'imagination
- g. d'expression
- h. d'adaptation au contexte
- i. de communication

2. Le développement

- a. de la rigueur
- b. de la précision
- c. de l'endurance
- d. du sens critique

3. L'encouragement à la curiosité

4. Le développement

- a. de l'intelligence artistique
- b. de la maîtrise technique
- c. de l'autonomie
- d. de la créativité

5. La découverte de différentes facettes chorégraphiques

6. L'affinement sensoriel et moteur

Ces objectifs d'éducation sont implicites dans toutes les activités qui s'y prêtent

³ Reprendre les trois types d'objectifs dans leur intégralité tels que rédigés, selon le domaine et le cours, dans l'annexe 1, 2, 3 ou 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023 précité

Objectifs de formation artistiques spécifiques

1. L'apprentissage des différents styles de danses urbaines comme danse debout, popping, locking, new style, house dance, breakdance, wacking, voguing ou street jazz
2. Le développement d'une gestuelle spécifique aux danses urbaines
3. L'étude des différents styles de musiques urbaines
4. L'apprentissage du vocabulaire spécifique de la danse urbaine : footworks, bounce, groove
5. L'apprentissage de l'histoire et de la culture de la danse urbaine, de leurs liens avec l'actualité et des interactions avec différentes disciplines artistiques.
6. La prise en compte des tendances actuelles et des évolutions en danses urbaines.

Objectifs de formation artistiques transversaux

1. La différenciation du corps neutre et du corps dansant
2. L'intégration des principes du mouvement : ouverture-fermeture, tension-détente, rythme, équilibre (stabilité/labilité), effort/récupération, principe d'opposition
3. Le développement des possibilités articulaires, musculaires et ligamentaires
4. L'éducation à l'autocorrection en favorisant l'attention portée aux sensations
5. L'épanouissement de l'individu en faisant appel à son imaginaire, en suscitant le plaisir procuré par la compréhension du mouvement dansé
6. L'élaboration du placement du corps (schéma corporel, croix tridimensionnelle, appuis)
7. L'apprentissage progressif du vocabulaire spécifique
8. La canalisation, l'extériorisation et la gestion des énergies
9. La recherche de la précision, de la qualité, de la cohérence, de la musicalité et de la fluidité dans l'exécution des mouvements
10. L'harmonisation de l'emploi du corps, de l'esprit, et des intuitions en sollicitant les connaissances techniques et théoriques en fonction des capacités propres à chaque individu
11. L'encouragement et la persévérance

Compétences à exercer tout au long de la formation artistique et prenant en compte l'intelligence artistique, la maîtrise technique, l'autonomie et la créativité ⁴

Sur base des objectifs d'éducation et de formation artistiques, l'élève exerce ses capacités à :

1. Utiliser les fondamentaux des danses urbaines
2. Exécuter un enchaînement de danses urbaines
3. Enrichir et développer sa propre gestuelle
4. Exploiter et développer ses acquis de manière personnelle et collective
5. Distinguer les gestes fondateurs du corps en mouvement des éléments fondamentaux stylistiques des danses urbaines
6. Identifier différents styles au sein des danses urbaines
7. Distinguer les différents styles de musique en fonction des danses
8. Réaliser les exercices nécessaires au renforcement des possibilités corporelles sollicitées par le style de danse urbaine développé
9. Développer des propositions personnelles sur base des consignes données
10. Expérimenter les éléments fondamentaux du mouvement dansé :
 - a. Corps en jeu
 - b. Espace
 - c. Qualité de mouvement
 - d. Musicalité corporelle
 - e. Temps et flux, en rapport avec la pratique des danses urbaines
11. Situer des œuvres chorégraphiques ou des battles des danses urbaines dans leur contexte socio-culturel
12. S'adapter aux situations d'apprentissage, de réalisation et de présentation
13. Participer aux activités collectives et s'investir avec rigueur et constance dans les différentes démarches
14. Être à l'écoute, accepter et réagir à l'imprévisible
15. Effectuer des démarches créatives :
 - a. Utiliser les savoirs et les savoir-faire pour l'élaboration d'un langage gestuel personnel
 - b. Transférer les contenus enseignés dans des productions propres
16. Mémoriser et interpréter un ensemble d'actions, un enchaînement, une courte variation avec une résonance personnelle
17. Participer à la réalisation de mouvements d'ensemble
18. Prester en public

⁴ Reprendre les compétences à exercer dans leur intégralité telles que rédigées, selon le domaine et le cours, dans l'annexe 1, 2, 3 ou 4 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023 précité

